

SASU 2SPP

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital social : 15 000 €

Siège social : Zone de Landry – Allée Jacques Duclos

24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

RCS Périgueux : 929 722 635

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du 14 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 14 juillet 2026,

Monsieur **Philippe PELLEGRIN**, associé unique de la SASU **2SPP**, détenant la totalité des actions composant le capital social,

décide ce qui suit :

Première décision

Révocation de la Présidente

L'Associé unique décide de mettre fin aux fonctions de **Présidente** de **Madame Ségolène PELLEGRIN**, avec effet au 31 juillet 2026 à minuit.

Deuxième décision

Nomination du Président

L'Associé unique décide de nommer en qualité de **Président** de la SASU **2SPP** :

Monsieur Philippe PELLEGRIN

Né le 20 mars 1964

Domicilié 2 rue Jean Givors – 24750 Boulazac Isle Manoire

Cette nomination prendra effet **le 1er août 2026 à 0 h 00**, pour une durée conforme aux statuts de la société.

Monsieur Philippe PELLEGRIN déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et certifie n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité lui interdisant d'exercer les fonctions de Président.

Troisième décision

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au Président afin :

- d'accomplir l'ensemble des formalités légales ;
- d'effectuer les formalités auprès du Guichet unique de l'INPI ;
- de signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes décisions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente décision est clôturée.

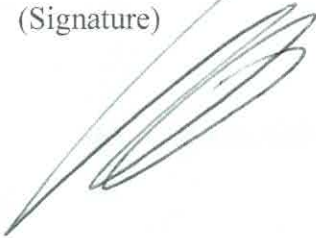
Fait à **Boulazac Isle Manoire**,

Le **14 juillet 2026**.

L'Associé unique

Philippe PELLEGRIN

(Signature)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the printed name and the word '(Signature)'. The signature is slanted upwards to the right.